

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :

16 octobre 2018

Date d'affichage :

29 octobre 2018

L'AN deux mille dix-huit, le **22 octobre**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 16 octobre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL, M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mme GRENET, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, PRADEAU, Mme RAMBAUX, M. RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Daniel GRENET

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

< > < > < > < >

Secrétaire de Séance : Jean MAZERON

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20181022-DELIB181002-DE
Date de télétransmission : 24/10/2018
Date de réception préfecture : 24/10/2018

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 OCTOBRE 2018**

QUESTION N° 2

OBJET : Bilan 2017 du C.C.A.S. : information

RAPPORTEUR : Michèle GRENET

Question étudiée par la Commission n° 1 « La Ville au service des Riomois » qui s'est réunie le 3 octobre 2018

Depuis 2016 et conformément à la convention cadre Ville/CCAS, un rapport d'activité de l'action sociale est présenté chaque année au Conseil municipal et au Conseil d'Administration du CCAS.

Ce rapport vise à donner une vision, la plus exhaustive possible, des actions menées en lien avec les axes d'intervention de la politique sociale, familiale et solidaire riomoise confiée au CCAS pour sa mise en œuvre.

De plus, et conformément à l'Art 123-1 du Code de l'action sociale et des familles, il présente une analyse sociodémographique annuelle du territoire de Riom permettant ainsi au Conseil d'Administration de solliciter des analyses complémentaires, notamment thématiques.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **prendre connaissance du rapport joint à la présente délibération, relatif à l'activité de l'action sociale pour l'année 2017.**

LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE

RIOM, le 22 octobre 2018

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL